

DE GAULLE ET L'EMPIRE COLONIAL : CAS DE L'ALGERIE A LA LUMIERE DES EVENEMENTS DU 8 MAI 1945

*Redouane Ainad Tabet (**)*

Après la défaite, l'occupation d'une partie du territoire français et la signature de l'armistice avec toutes ses conséquences, il ne restait aux patriotes français, dont le général De Gaulle, qui voulaient continuer la lutte armée, que deux possibilités :

- La résistance à l'intérieur et/ ou
- La libération à partir et avec les moyens de l'Empire colonial.

Cette dernière solution a été envisagée dans le cadre d'une stratégie globale adoptée par le dernier gouvernement de la III^e République dont faisait précisément partie le général De Gaulle, stratégie qu'il fera sienne, affinera et surtout appliquera au fur et à mesure, avec une détermination sans faille dans la conduite de la guerre et l'après-guerre.

Plusieurs raisons d'ordre spatial, humain, matériel, militaire, politique, diplomatique imposaient cette ligne de conduite.

Cependant, cet empire colonial réunifié au fur et à mesure sous son égide, dans sa quasi-totalité et dont l'Algérie constitue un cas particulier, voire la pierre angulaire, pose naturellement des problèmes inhérents à sa nature, à son évolution durant la deuxième guerre mondiale et à son devenir, pour de multiples raisons qui n'ont pas échappé à la clairvoyance du Général De Gaulle, même si sa pensée politique est restée déterminée par les acquis de la III^e République et les projections de sa propre politique.

(*) Cet article a fait l'objet d'une communication au colloque : « De Gaulle en son siècle » tenu à Paris, du 19 au 24 Novembre 1990.

(**) Maître assistant à l'Institut d'Etudes Politiques et de Relations Internationales d'Alger, auteur du **Mouvement du 8 Mai 1945 en Algérie**, Alger, OPU-ENAP, 1987.

Patriote français avant tout, nationaliste, militaire de formation, le général De Gaulle apparaît dans la conduite de la guerre et des affaires diplomatiques comme un stratège d'envergure, comme un homme d'Etat auquel n'a échappé bien sûr ni le choix des mots, ni la nuance des concepts qu'il utilise dans ses appels, ses discours, ses déclarations ou ses entretiens diplomatiques. De ce fait, les concepts qu'il choisit sont donc réellement significatifs de sa pensée politique coloniale, même si on ne perd pas de vue qu'il s'agit de discours destinés à l'opinion publique ou aux chancelleries.

C'est ce que nous essayerons d'analyser pour l'Empire colonial en général, avant de l'appliquer au cas particulier de l'Algérie, l'Algérie où le jour de la victoire, le 8 Mai 1945, ont lieu des « événements » tragiques d'une portée considérable et dont le nombre de victimes à lui seul égale plusieurs « Ouradours-sur-Glane ».

La question se pose alors : à travers ses discours et ses actions, De Gaulle, président du Comité Français de Libération Nationale (C.F.L.N) à Alger durant quinze mois, puis du gouvernement français à Paris, est-il un colonialiste ? Si oui, est-il un colonialiste plus libéral ou plus clairvoyant que les gouvernants de la III^e République qui l'ont précédé ? Quel a été alors son apport ? Y-a-t-il rupture ou seulement « changement dans la continuité » ? En quoi le cas de l'Algérie durant la seconde Guerre mondiale, et notamment le 8 Mai 1945, éclaire-t-il sa politique ? Quelles sont les raisons stratégiques ou conjoncturelles qui expliquent celle-ci à l'échelle mondiale qui est la sienne ?

C'est ce que nous allons développer en commençant par étudier la pensée politique coloniale du général De Gaulle à travers ses concepts relatifs à l'Empire, auxquels nous opposerons la terminologie des patriotes algériens et leurs revendications essentielles. Puis, après un rappel succinct de ce qu'on a appelé les « événements » du 8 Mai 1945, nous tenterons de comprendre la position et les raisons du général De Gaulle en les replaçant dans le contexte de l'immédiat après-guerre, selon la vision de l'homme d'Etat français.

La pensée politique coloniale du Général De Gaulle

De Gaulle et l'Empire

Les deux sont inséparables au point que l'on pourrait, par une aberration historique, se demander ce qu'eût été, ce que serait devenu le général De Gaulle sans l'Empire. La conjonction de coordination s'impose vraiment car, membre du dernier gouvernement de la III^e République, il a, dès le départ fondé, en toute logique, toute sa géo-stratégie et sa géo-politique, à court et long terme, sur l'Empire. Il s'appuie sur l'Empire et il le dit lui

même : « *Je mène la guerre avec le concours des hommes et des ressources de "l'Empire"* ». (1) Mais il est utile de définir l'indéfini et de classer ces hommes en trois couches concentriques : ceux qui l'ont suivi à Londres puis à Alger, ceux des colons français auxquels il s'est adressé particulièrement le 8 Novembre 1942 à partir de la BBC et qui se trouvent concentrés notamment en Algérie. « *Chefs français, soldats, marins, aviateurs, fonctionnaires, colons français d'Afrique du Nord, levez-vous donc !* » (2); leur dira-t-il. Le troisième cercle, beaucoup plus large et plus important numériquement, renferme évidemment les indigènes de toutes les parties de l'Empire. A l'occasion de l'ouverture des deux théâtres d'opération, celui du Nord et celui de la méditerranée, il reconnaît et confirme ainsi : « *Nous pouvions, à volonté, recruter dans les populations braves et fidèles de l'Empire. Mais l'effectif des cadres et des spécialistes dont nous disposions limitait étroitement le nombre de nos unités* ». (3) Il explicite plus loin la même idée en écrivant : « *Il existait, en Afrique, assez d'hommes mobilisables pour fournir les effectifs d'une armée de campagne... Il était possible de tirer des autochtones d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, d'Afrique noire, de Madagascar autant de soldats qu'on voulait* ». (4).

Quant aux ressources, diverses et innombrables, malgré l'absence d'industrialisation, il serait fastidieux de les énumérer ici. Par contre, l'espace et, notamment, la plate-forme Nord-Africaine pour la reconquête de l'Europe tiennent une place primordiale dans la stratégie Gaullienne et celle des alliés.

L'Empire français s'étend alors de l'Amérique à l'Asie, de l'Afrique au Moyen-Orient mais, durant la guerre, ce sont surtout ces dernières parties du monde qui retiennent la majeure partie des voyages, discours, négociations et instructions du président du Comité National Français, puis du Comité Français de la Libération Nationale créé à Alger le 3 Juin 1943.

A travers ses discours et ses écrits, sa stratégie s'articule autour de ces trois points complémentaires :

- 1 – récupérer, au fur et à mesure, toutes les parties de l'Empire hérité de la III^e République;
- 2 – refaire l'unité totale de l'Empire;
- 3 – mobiliser l'ensemble des forces de l'Empire sous sa seule

(1) Charles De Gaulle, **Mémoires de Guerre**, II, Paris, Plon, 1956, p. 182.

(2) **Mémoires de Guerre**, II, p. 393.

(3) Ibid, p. 110.

(4) Ibid, p. 246.

autorité, bien sûr, et ses manœuvres pour éliminer le général Giraud du CFLN ont surtout pour objectif de reconstituer et d'accroître la puissance politique, militaire et diplomatique pour la libération de la France, mais d'abord face à ses propres alliés. En effet, concernant cet empire et la politique internationale en général, la notion Gaullienne du temps est double; il y a le temps de la guerre et le temps de l'après-guerre. Telle est sa vision; tel est le destin auquel il croit être appelé. Il sait que le premier est nécessairement limité et c'est le second qu'il prépare déjà. Aussi sa conception de l'Empire et de son évolution dépend-elle étroitement de cette vision de la France après la libération. Dans sa lettre au président Franklin Delano Roosevelt dès le 26 Octobre 1942, il laisse entrevoir ces deux principes cardinaux de sa pensée et de son action en écrivant: « *Il faut qu'elle (la France) ait conscience d'être l'un des pays dont l'effort aura amené la victoire. Ceci est important pour la guerre et essentiel pour l'après-guerre* » (5).

Mais avec le recul du temps et vue sous l'angle de la décolonisation et de l'intérieur de cet Empire, quelle était la conception Gaullienne de celui-ci durant la guerre et l'immédiat après-guerre alors qu'il présidait, à Paris, le gouvernement de la France?

Les questions du Levant (Syrie-Liban), d'Indochine et d'Algérie à travers les massacres du 8 Mai 1945 dans le Constantinois marqueront, dans les faits, les limites de la pensée réformatrice développée durant la guerre au sujet de l'Empire. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette dernière. En attendant, quelle est en réalité, durant la guerre déjà, sa pensée politique vis-à-vis de l'Empire et les mots clés qu'il utilise souvent dans ses discours?

Concepts relatifs à l'Empire

Relevons tout d'abord que cet empire est si sûrement français dans son intime conviction qu'il n'éprouve pas toujours le besoin de le qualifier sauf quand il faut réaffirmer, vis-à-vis des tiers, « la souveraineté française » sur cet Empire. Ce dernier est constitué de « terres », de « territoires » de préférence, ou carrément de « colonies ». Ainsi, atteignant à une exception près - celle de l'Indochine - les trois objectifs fixés analysés plus haut, il se félicite de ce que « toutes les terres de l'Empire avaient maintenant repris la guerre pour la libération de la France ». (6) Celles-ci sont peuplées d'« habitants » au sens large, et non d'autochtones ou d'indigènes et de colons, termes rarement utilisés, peut être pour ne pas faire référence à l'histoire de la colonisation et à l'appartenance de ces « territoires » bien

(5) Ibid, p. 381

(6) Ibid, p. 31

qu'il estime d'ores et déjà que plusieurs raisons profondes commandent « *que l'on transforme le statut des "territoires" d'Outre-Mer et les droits de leurs habitants* ». (7) Mais ces habitants ne forment que des « *populations* » et non des « *peuples ou des nations* » ; concepts qui, en droit international, comportent des définitions précises, droits, et implications politiques concrètes telle que l'application de la charte de l'Atlantique rendue publique par Roosevelt et Churchill, le 14 Août 1941, puis approuvée par Staline en Décembre de la même année et qui posait comme principe de base le droit des peuples à disposer d'eux mêmes, à la liberté et à l'indépendance nationale. Rarement, il distinguera opportunément entre territoires et Etats en faisant allusion à ceux du Levant ou sous protectorat français. Par contre, et ce n'est certainement pas par hasard, parlant de la France - ou à la France - il utilisera toujours ceux de « *pays* », « *peuples français* », « *nation française* ».

Les exemples abondent. Citons-en seulement quelques-uns pour illustrer et marquer le caractère intentionnel : ceux des discours du 3 Juin 1943, lors de la constitution du CFLN, du 14 Juillet de la même année, du discours de Constantine ou celui, inaugural, de la conférence de Brazaville, le 30 Janvier 1944 dans lequel il évoque en même temps « *ces terres d'Outre-Mer... nos territoires... leur population... et la France, c'est-à-dire la nation dont l'immortel génie est désigné pour les initiatives* ». (8) S'agit-il seulement d'ethnocentrisme ? Certainement pas chez l'homme politique, l'homme d'Etat qui s'affirme déjà, au fur et à mesure, que ses discours situent pour la postérité. Certes, dans ce cas un nationalisme nie l'autre, surtout celui des colonisés, mais en premier lieu il s'agit pour lui surtout d'un rapport de forces à l'intérieur de l'Empire et sur l'échiquier international.

Cependant la conception Gaullienne de l'Empire colonial n'est pas statique, même si un « *lien définitif* » (9) l'attache à la métropole. Elle n'est pas conservatrice ni ne vise le retour pur et simple au statut quo ante auquel sont - et seront - viscéralement attachés les colons d'Afrique du Nord, notamment. Non, l'intelligence politique Gaullienne est nettement marquée - elle ressort aussi à travers tous les discours consacrés essentiellement à l'Empire - par une « *volonté de renouveau* », « *la nécessité d'établir des bases nouvelles* », de « *prendre des initiatives* » (10). Ainsi, à petits pas, par petites touches, tel un impressionniste en politique et selon un style qui lui est et lui restera propre, De Gaulle s'uggère, s'oriente

(7) Ibid, p. 182

(8) Ibid, p. 556-557

(9) Ibid, p. 556

(10) Ibid.

et oriente les hommes et les choses vers sa grande idée de Communauté ou d'Union française, et c'est là la rupture avec l'immobilisme quasi-total de la III^e République en la matière. Même si cette nécessité est due par la force des choses aux changements, bouleversements et pressions internes et externes, il conserve le mérite de l'avoir exprimée en temps opportun (11).

Néanmoins, force est d'observer que chez lui il s'agit et il ne peut s'agir que d'évolution, et d'évolution par étapes. Des mots-clés sont là aussi pour rappeler les limites et la nature de cette évolution : « *progressivement* », « *peu à peu* », « *le moment venu* », « *par degrés* », « *jusqu'au niveau* » (12). Ainsi, les habitants - parmi lesquels l'élite, les capacités, tiennent une place prépondérante dans la pensée et son action politique - pourraient « *s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires* » (13).

Les discours de Brazzaville et de Constantine

De quoi s'agit-il en somme pour l'Afrique noire, notamment lors de la conférence de Brazzaville, tenue le 30 Janvier 1944, sinon de s'épargner la coûteuse administration directe et ses aléas pour parvenir ultérieurement à la participation des élites à la gestion locale. Il ne s'agit donc même pas d'autonomie interne pleine et entière. Puis, plus net : « *Il appartient à la nation française et il n'appartient qu'à elle de procéder, le moment venu, aux réformes impériales de structure qu'elle décidera dans sa souveraineté* ». (14) Le futur et la souveraineté renvoient donc les réformes à la prochaine Constituante. Nulle part il n'est question d'autonomie, d'autodétermination ou de décolonisation, qu'il s'agisse de l'Afrique noire, de Madagascar, de l'Indochine, du Levant ou de l'Afrique du Nord.

(11) Telle est la raison historique, entre autres, que les leaders maghrébins, Mohamed V, Bourguiba et Ferhat Abbès ont pu prendre en considération pour fonder leur espoir en De Gaulle alors retiré à Colombey-les-Deux-Eglises, le seul susceptible à l'époque, par son prestige et sa clairvoyance, de mettre fin à la guerre d'Algérie. Il le fera, quatre ans après son retour au pouvoir, en acceptant de négocier avec le FLN et en reconnaissant enfin le nationalisme algérien.

(12) **Mémoires de guerre**, II, p. 557.

(13) Ibid.

(14) Ibid.

En Algérie, le discours de Constantine, prononcé place de la Brèche le 12 Décembre 1943, suivi de l'ordonnance du 7 Mars 1944, révèle également les orientations et les limites de cette ouverture politique dépassée par le contexte historique de la Deuxième Guerre mondiale, la présence des alliés, les développements du mouvement national et l'étendue des sacrifices consenties pour la libération de la France. Le général De Gaulle commence par reconnaître - ce qui est exceptionnel de sa part - que ces sacrifices ont revêtu « *un caractère décisif qui, non seulement l'émeut (la France) jusque dans ses profondeurs, mais, dès à présent l'oblige. Oui ! l'oblige, à l'égard notamment des musulmans de l'Afrique du Nord* » (15) Puis, s'agissant des « *trois départements de l'Algérie française* », « *le comité de la libération a décidé d'attribuer immédiatement à plusieurs milliers de Français-Musulmans leurs droits entiers de citoyens* », (16) expression qui n'est pas sans en rappeler une autre, ultérieure, relative à des citoyens à part entière; ce qui montre à l'évidence qu'ils ne l'étaient pas, mais que l'orientation politique vise une certaine intégration. Tel sera l'objet de l'ordonnance du 7 Mars 1944 : « Sont déclarés citoyens » français, à titre personnel, et inscrits sur les mêmes listes électorales du premier collège (De Gaulle n'ira pas pourtant, logiquement, jusqu'à fondre les deux collèges et à appliquer le suffrage universel comme en métropole) : « les anciens officiers Musulmans, les titulaires de diplômes allant du BE au DES, les Bachaghas, caïds, aghas, les... délégués financiers, les membres... de la légion d'Honneur... les décorés militaires... »

En somme, cette ordonnance fondait l'octroi de la citoyenneté française destinée à une élite - encore - ne dépassant pas 50 000 personnes au total, sur trois critères : le loyalisme à l'égard de la France, l'instruction et, indirectement, le cens. Malgré cela, elle sera combattue par les représentants du colonat français et rejetée, comme dépassée, aussi bien par les patriotes algériens modérés que radicaux, à l'exception du Parti communiste.

La terminologie des patriotes algériens

Dès le 8 Novembre 1942, dans une allocution à partir de la BBC, il appellera les colons français par leurs noms. Autrement, il les qualifie simplement de Français ou, curieusement, d'Algériens tandis que la majorité des habitants de ce pays est caractérisée par sa confession. Il s'agit alors de musulmans (sans majuscule bien sûr) ou de masse musulmane, voire - ce qui est significatif pour sa vision de l'avenir - de masses algériennes, englobant ainsi dans un flou linguistique qui lui est propre les deux communautés.

(15) Ibid p. 549

(16) Ibid.

Au même moment et parallèlement, les Algériens musulmans usent déjà d'un autre langage, un langage que l'on peut qualifier de réformiste, pour certains, nationaliste, indépendantiste ou séparatiste pour d'autres. En tout cas, il n'est plus intégrationniste ou assimilationniste. En effet, dès le 10 Février 1943, puis le 26 Mai 1943, donc avant l'arrivée du général De Gaulle à Alger datée du 30 Mai, à midi, Ferhat Abbas et ses amis avaient adressé aux « autorités responsables » - donc aussi bien aux autorités françaises qu'aux alliés - le Manifeste du peuple Algérien, puis un additif à ce manifeste. Celui-ci, au nom du peuple Algérien, qualifiait la colonisation de forme collective de l'esclavage, faisait référence au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et donc à la charte de l'Atlantique, rendue publique le 14 Août 1941, demandait une constitution propre à l'Algérie, une réforme agraire au profit du prolétariat agricole, le droit d'association, la liberté et l'égalité, et enfin la participation des musulmans au gouvernement de leur pays. Le projet de réformes du 24 Mai 1943 précisait l'objectif politique : l'instauration d'une République algérienne, autonome, fédérée à la République Française, ayant son propre gouvernement, présidé par le Gouverneur général, avec ses propres ministres partagés à égalité entre Français et Musulmans, ainsi que la représentation équitable des uns et des autres aux différentes assemblées élues.

Installé durant quinze mois à Alger, le chef du CFLN, puis du GPRF, ne tiendra évidemment pas compte de ces revendications diamétralement opposées à sa conception de l'Empire colonial au sein duquel l'Algérie, colonie et pierre angulaire de cet Empire, constitue, par une fiction juridique datant du siècle dernier, « trois départements français ».

De leur côté, les nationalistes algériens radicaux - partisans du PPA (Parti du Peuple Algérien) interdit et clandestin - majoritaires au sein des AML (Amis du Manifeste et de la Liberté) formés par Ferhat Abbas, ne continuent pas moins d'exiger lors du congrès du 4 Mars 1945 tenu à Alger : un Gouvernement algérien, un Parlement ou Assemblée constituante, l'indépendance du pays et l'instauration d'une République Algérienne. Leur mot d'ordre sera dorénavant de « rendre plus familière l'idée d'une nation Algérienne » ainsi que « les couleurs nationales » (qui sont aujourd'hui celles de l'Algérie indépendante).

Il est donc clair qu'entre la conception de l'Empire colonial, lentement évolutive, limitée dans sa nature et cantonnée dans le cadre français du chef du CFLN, puis du GPRF, et celle des nationalistes algériens - fussent-ils modérés - il y a un fossé conceptuel qui va grandissant à la faveur de la Deuxième Guerre mondiale et des développements du mouvement national.

La terminologie de l'un et des autres l'atteste et reflète la réalité sur le terrain où l'écart se creuse de plus en plus entre les deux communautés. Un climat de tension très net règne et persiste au point que la communauté française, se sentant menacée, crée ici et là des milices et que l'Etat-major de l'armée achemine des renforts vers le Constantinois et se livre à des manœuvres d'entraînement et d'intimidation à la fin du conflit mondial.

Les manifestations des 1^{er} et 8 Mai 1945 en Algérie

Alors que la France est libérée, que le gouvernement Français présidé par le général De Gaulle est désormais installé à Paris et à la veille de la capitulation allemande, l'épreuve de force se dessine en Algérie. Les Algériens veulent arracher *in extremis leurs revendications* et concrétiser les promesses en organisant des manifestations de masse, politiques mais pacifiques; les autres voudraient étouffer dans l'œuf le mouvement national. La compréhension de ce qu'on a appelé pudiquement les événements du 8 Mai 1945 en Algérie exige l'analyse factuelle sur le terrain et sur le plan des relations internationales, en ayant toujours en mémoire la pensée politique Gaullienne et en se situant déjà dans l'immédiat après-guerre.

Déroulement succinct et signification du mouvement du 8 Mai 1945

Dès lors, le courant nationaliste va saisir toutes les occasions pour entretenir l'agitation, manifester ouvertement sa présence, démontrer l'appui populaire, sensibiliser les masses et créer la pression et les conditions nécessaires devant aboutir à la satisfaction de ses revendications.

Telle est l'idée maîtresse qui a présidé aux premières manifestations populaires du 1^{er} Mai et que l'on retrouvera à la base de celles du 8 Mai, le jour de la fête de la victoire.

Or justement, le parti communiste étant au pouvoir, le gouvernement français avait aboli la législation de Vichy relative au 1^{er} Mai. Profitant donc de la fête du travail, le PPA décide l'organisation de manifestations séparées de celles de la CGT, purement musulmanes selon les circonstances, et donc patriotiques. Elles eurent lieu effectivement dans les principales villes du pays, notamment à Alger, Oran, Bougie, Tlemcen, Constantine, Mostaganem, Guelma, Relizane, Sétif, Batna, Biskra, Sidi-Bel-Abbes, Cherchell, Miliana, Philippeville (Skikda), Saida, Bône (Annaba), Tébessa... Elles embrasèrent donc tout le pays, montrant ainsi la force du nationalisme algérien, impatient et descendant dans la rue où plusieurs milliers suivirent les cortèges, brandissant des banderoles, scandant des mots d'ordre nationalistes tels que : « *Algérie indépendante* », Faisant usage de leurs armes, les forces de l'ordre provoquèrent les premières victimes parmi les manifestants : un mort à Oran, deux au moins à Alger et plusieurs blessés et arrestations.

Une semaine après, saisissant de nouveau l'occasion offerte par la signature de l'armistice et la fête de la victoire, de nouvelles manifestations analogues sont prévues, de part et d'autre, sur tout le territoire national. Celle de la ville de Sétif qui a été à l'origine de ces « évènements » nécessite quelques détails, tant elle a suscité de questions et d'interprétations. La première est : était-elle autorisée ? A l'assemblée consultative provisoire, consacrant une session spéciale à cette affaire en présence du ministre de l'intérieur, plusieurs députés, dont José Aboulker et Etienne Fajon, préciseront, sans être démentis, qu'elle avait été autorisée par le sous-préfet contacté la veille. Le délégué communiste ajoute même : « *J'insiste sur ce mot (autorisée)* », afin de mieux souligner la responsabilité initiale de l'autorité locale.

Le 8 au matin, le cortège formé près de la mosquée de la ville, s'ébranle et se dirige vers le monument aux morts pour y déposer une gerbe de fleurs. La foule est estimée à plusieurs milliers de personnes. En tête, les scouts musulmans Algériens (SMA) ouvrent la marche. Au milieu, les manifestants brandissent des banderoles et scandent des slogans nationalistes. Des militants défilent avec les drapeaux des alliés : américain, soviétique, anglais et français, semble-t-il. En cours de route, un jeune militant hisse l'emblème de l'Algérie. Des femmes poussent des you-you traditionnels. Arrivés en ville européenne, devant le « café de France », le cortège est stoppé par un barrage de police mis en place par le commissaire central Tort, les commissaires Valère et Olivieri. Laissons maintenant parler le rapport officiel établi par le commissaire principal Bergé, chef de la section judiciaire, après enquête : « *À 9 heures, le commissaire central Tort se rend à la gendarmerie pour demander les 20 gendarmes promis la veille. Mais le car qui doit les transporter ne pourra démarrer que 20 minutes à une demi-heure après, c'est-à-dire alors que la bagarre a été déclenchée* » (17) Il ajoute cette information importante « *Il est 9 h 15 lorsque le commissaire Valère en informe téléphoniquement Monsieur le sous-préfet qui l'invite à se saisir de ces insignes* ». (18) c'est-à-dire des banderoles et du drapeau. Valère sort aussitôt du « Café de la France », à la tête d'une dizaine d'agents. Le rapport continue : « *Il est accompagné de M. Olivieri, chef de la brigade mobile, qui tient en renfort dans sa voiture automobile, à quelque distance, quatre inspecteurs armés de deux mitraillettes. Les manifestants défilent en rangs serrés* » (19). Devant la résistance qui lui est opposée, un inspecteur de police tire sur le porteur du

(17) Commissaire principal Bergé, chef de la section judiciaire, **Insurrection de Sétif: les faits**, 30 Mai 1945, p. 5. Ce document n'a pu être consulté que quarante et un ans après.

(18) Ibid, p. 6.

(19) Ibid.

drapeau algérien qui s'écroule, mortellement blessé. L'échauffourée éclate. « *Les manifestants qui ont reculé de quelques pas reviennent, menaçants. M. Olivieri et l'agent de police Bos qui ont pris chacun une mitraillette tirent en l'air et dans les jambes des manifestants quelques courtes rafales* ». ceux-ci reculent en emportant des blessés ou des morts (20) , indique le rapport officiel dont ces quelques extraits cités semblent, à eux seuls, répondre à la deuxième question fondamentale restée sans réponse : la manifestation pacifique au départ, est-elle tombée dans une embuscade préméditée ? C'est alors le déclenchement de l'émeute. Les manifestants se répandent en ville et tout européen rencontré par hasard est agressé, tué ou blessé. Au total, on dénombrera 21 victimes européennes, toutes avec des armes blanches ou de fortune. La répression commence alors : « *À 9 h 30, la gendarmerie entre enfin en action. Un car contenant 13 gendarmes, 4 douaires, 2 adjutants et Monsieur le commissaire Tort accroche les manifestants qui refluent vers les faubourgs de la gare et de l'industrie où on les poursuit* ». (21) Un taxi quitte précipitamment la ville. Les villages environnants sont informés au fur et à mesure. De la même façon, ils passent à l'action et se livrent à des attaques improvisées contre tout ce qui représente la présence française dans la campagne : colons, administrateurs, gendarmerie, bordjs, poste, recette, maisons forestières ou individuelles. L'émeute s'est donc transformée en révolte et la révolte a alors gagné toute la région de Sétif. Un processus identique se répètera, en fin d'après-midi, à Guelma où le sous-préfet Achiary donne le signal de l'attaque aux policiers et gendarmes en tirant en l'air. La répression provoque aussi la révolte de la campagne qui se propage jusqu'à la mer. La répression multiforme commence alors.

Repressions et bilan

Le général Duval, commandant la division territoriale de Constantine, engage aussitôt ses troupes. Sénégalais, Tabors marocains, soldats français, légionnaires, gendarmes passent à l'action et commencent par dégager les fermes ou les villages encerclés.

L'ordre est très vite rétabli entre le 8 Mai à 16 heures et le 10 à midi, au plus tard le 11, à 14 heures. Mais la répression militaire a donné lieu à tous les abus, contrairement même dans certains cas aux lois de la guerre : tout arabe non muni d'un brassard tricolore est abattu sans sommation, meurtres de prisonniers, viols, pillages, incendies. Toutes les armées participent en même temps : le croiseur Dugay-Trouin fait pleuvoir les obus sur les régions du Guergour, de cap Aokas, Ziama-Mansouriah, Kherrata et ravage le douar de Tararest. Les avions mitraillent à basse altitude, lâchent des roquettes ou bombardent aveuglement tout groupe ou groupement de campagnards.

(20) Ibid.

(21) Ibid, p. 7.

De l'aveu même du ministre de l'intérieur de l'époque, Adrien Tixier, qui avait tendance à minimiser, 44 mechtas ont été détruites par l'aviation et la marine (22). Les bombardements durèrent plusieurs semaines, jusqu'à la mi-juin dans la région de Guelma, c'est-à-dire 40 jours après les manifestations et le début de la révolte campagnarde. « *La repression a largement débordé les limites de l'émeute dans l'espace et dans la durée* », (23) constate José Aboulker au cours des débats de l'Assemblée consultative.

Les miliciens européens - dont les noms sont maintenant connus grâce à de nombreux témoignages - en profitent pour opérer une « *saignée exemplaire* ». Tout arabe isolé rencontré sera froidement abattu. « *La chasse au bicot* », aux « *ratons* », aux « *pinsons* », aux « *merles* » bat son plein. « *J'ai bien entendu dire qu'au moment de rendre les armes, certains miliciens se sont vantés d'avoir fait des hécatombes, comme à l'ouverture de la chasse. L'un d'eux aurait tué à lui seul, 83 merles* » (24). Ouvertement ou en cachette, et parfois avec la complicité de l'armée comme à Héliopolis ou aux Amouchas, ils assassinent sans autre forme de procès. « *À Tachoda, à quelques kilomètres de Chevreul, le colonel recevant la reddition demande à la population française de reconnaître les incendiaires. Le soir, 400 Algériens sont fusillés* ». (25) Edouard Sablier, présent, atteste : « *Un peu partout, on assistait à des "interrogatoires" publics, trop souvent, hélas ! agrémentés du troisième degré* ». (26)

Pierre Fayet s'écriera à la tribune de l'Assemblée consultative : « *L'Européen possédait en fait le droit de vie ou de mort sur les musulmans* ». (27) Et quand cet Européen est Achiarey, le sous-préfet de Guelma, ces musulmans se comptent par dizaines, voire par centaines. Ainsi, Arsène Fraisier, gardien-chef de la prison civile de cette ville, entendu, déclare : « *Du 8 au 31 Mai, il est entré à la prison par mesure administrative 295 musulmans. Pendant la même période, il en est sorti, toujours par mesure administrative, 154. J'ignore ce que sont devenus ces individus* ». (28) Disparus à jamais... Le journal Liberté du PCA accuse publiquement, nommément, en détail : « *7 musulmans ont été fusillés sans jugement à Viallars en*

(22) **Débats de l'Assemblée consultative provisoire**, J.O, N 57, 12 Juillet 1945, p. 1382.

(23) Ibid, N 56 p. 1353.

(24) Commissaire principal Bergé, **l'Insurrection de Guelma**, Alger, 17 Juin 1945, p. 5.

(25) MTLD (Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (Algérie), **Le génocide de Mai 1945**, Alger, 1951, p. 8.

(26) **Le Monde**, 3 Novembre 1954.

(27) **Débats de l'Assemblée consultative provisoire**, op. cit., pp. 1382-383.

(28) PV d'audition, Guelma, le 13 Juin 1945.

présence d'Achiary encore, de Deyron, maire de Souk-Ahras, de l'administrateur de Viallars, de 3 officiers, d'un adjudant, d'un brigadier de gendarmerie et de gendarmes de Viallars... Après le massacre Achiary donna l'ordre aux musulmans de ramasser les cadavres et de les entasser devant l'église où ils furent aspergés d'essence et brûlés. Les restes, carbonisés, furent jetés dans un trou à la pépinière des ponts et chaussées. » (29) Le 18 Mai, 20 autres musulmans assassinés non loin d'Héliopolis par des miliciens seront incinérés dans les fours à chaux de Lavie, le grand colon de la région (30).

Les témoignages sont là, accablants, comme celui, officiel, du commissaire principal Bergé qui constate et rapporte à ses supérieurs : *« Nulle part, dans la région de Guelma, je n'ai trouvé de traces de lutte, en dehors des charniers... Ayant vu près de Millésimo une main qui dépassait d'un tas de terre, dans un fossé, j'ai interrogé un jeune indigène qui se trouvait là par hasard : "Quatorze Arabes sont enterrés ici", m'a-t-il dit, "Seize sont enterrés devant la mairie de Petit et d'autres, une trentaine, paraît-il dans le ravin, près de la ferme Cheymol, sur la même route". J'ai remarqué sur la chaussée, devant cette fosse commune, cinq ou six douilles plus ou moins écrasées de fusils de guerre français » (31).*

Ce ne sont ici que quelques exemples indubitables d'exécutions sommaires, individuelles ou collectives. Alors, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité ? Seul un autre tribunal de Nuremberg pourrait trancher. Mais, pendant ce temps, celui de Constantine n'a pas hésité à prendre la relève. La repression exercée par les tribunaux a atteint le chiffre de 4 560 arrestations. Au 21 Novembre, il y a eu 557 non-lieux, 99 condamnations à mort dont 22 mises à exécution, 4 aux travaux à perpétuité et 329 aux travaux forcés à temps limités. (32) En réalité, le nombre des exécutions atteindra 28. Plus de six mois après ces « événements », même la grâce présidentielle a fait défaut et l'amnistie n'interviendra qu'en Mars 1946, alors que le général De Gaulle avait quitté le pouvoir le 20 Janvier 1946 ! Mais autant dire tout de suite qu'aucun Européen n'a été amnistié puisque personne n'a été condamné, ni même inquiété, durant toute cette période ou après.

(29) **Liberté**, 13 Décembre 1945.

(30) Le futur président de l'Algérie, Houari Boumédiène, est originaire de cette région. Enfant, il a été marqué comme tous les Algériens par ces massacres.

(31) Rapport intitulé, **Insurrection de Guelma**, 17 Juin 1945, pp. 4-5.

(32) Voir **Liberté**, 20 Décembre 1945.

Le bilan chiffré des émeutes et de la révolte s'élève à 88 victimes européennes et 1 340 musulmans, selon les chiffres officiels du Gouvernement général. Si le premier est incontestable, le second est nettement minoré. De Serres, ancien chef de cabinet du Gouverneur général Chataigneau, le colonel Schoën, Charles-André Julien, pensent « raisonnable » de parler de 6 000 morts. Par contre, L. Périllier, ancien préfet d'Alger, Pierre Fayet, M. Chaulet et Germaine Tillion font varier ce chiffre entre 15 000 et 30 000, voire 45 000. Pinkey Turk, ambassadeur des Etats-Unis, aurait cité le chiffre considérable de 40 000 morts à Azzam Pacha, secrétaire général de la Ligue arabe. Le journal des Oulémas algériens a même cité celui de 85 000. Quoi qu'il en soit, l'imaginaire collectif du peuple algérien - et c'est peut-être ce qui est le plus important - a conservé le chiffre de 45 000 morts. Numériquement, cela fait effectivement plusieurs « Ouradour-Sur-Glane ».

Le général De Gaulle qui, dès la libération de la France, est allé se recueillir dans ce village-martyr, a dû prendre position face à ce drame algérien. Quelle a été sa réaction dans les faits ?

De Gaulle face aux « événements » du 8 Mai 1945 en Algérie

Avant d'arriver au sommet de la pyramide, il faut d'abord l'escalader. Aussi est-il nécessaire d'analyser en premier lieu l'attitude des autorités locales, celle du niveau supérieur à l'échelle algérienne ensuite, et enfin, celle du gouvernement français installé dorénavant à Paris, et ainsi celle de son président.

La responsabilité des autorités locales

Celle-ci semble être nettement établie dans les faits, tant par les témoignages directs que par les enquêtes officielles effectuées immédiatement après, et selon les rapports écrits. Le déroulement des manifestations a montré clairement que les sous-préfets de Sétif et de Guelma sont, personnellement, à l'origine du déclenchement de la répression ; les émeutes et la révolte en sont des réactions violentes et spontanées. Sans provoquer les mêmes méfaits, le sous-préfet de Bône (Annaba) a, avec plus de prudence, donné des instructions dans le même sens. La police locale, avec ses techniques « classiques », et la gendarmerie n'ont fait au fond qu'obéir aux ordres reçus. Les Européens et, notamment, les colons constitués en milices ou isolément, ont profité de la situation pour opérer une « saignée exemplaire et salutaire » avec souvent, la complicité de l'armée et des autorités locales. Ces manifestations, il faut le rappeler, ont eu lieu dans toutes les grandes villes d'Algérie. Là où les autorités locales et la police ne sont pas intervenues, sauf à Blida, dans l'Algérois, les manifestations sont restées pacifiques et il

n'y a eu aucun incident à déplorer. Par contre, dans les trois chefs-lieux du département de Constantine, il semble que les autorités locales aient obéi aux mêmes directives. Y a-t-il eu coordination et dans ce cas, par qui, sinon par le préfet ? Lestrade-Carbonnel, fils de colon de Tipaza, passablement impulsif, a laissé sur les lieux maintes traces de ses agissements anti-arabes et de ses propos condamnables. Buisson, commissaire de 3^e classe, chef de la brigade de Guelma, entendu, confirme le 12 Juin 1945, textuellement, les paroles de ce préfet, prononcées après ces massacres : « *Je vous félicite et je couvre tout, mêmes les sottises* » (33).

Mais, lui, qui couvrait ses « *sottises* » ? Quand au général Duval, chef de la division territoriale, le moins que l'on puisse dire, faute de documents écrits, est qu'il n'a pas été capable de maîtriser ses troupes, d'essayer au moins de limiter les « abus » de toutes sortes ni pendant le rétablissement de l'ordre, ni surtout après le 11 Mai. N'a-t-il fait qu'obéir à des ordres ? Même dans ce cas, sa responsabilité personnelle reste engagée.

Au niveau intermédiaire de la hiérarchie

Au début de ces tragiques événements, en tout cas les premiers jours, la direction de la sécurité générale de l'Algérie ainsi que le gouvernement général semblent mal informés de l'ampleur des massacres et des « abus », que ce soit par la police locale ou par les représentants officiels du gouvernement sur place. Aussi éprouvent-ils le besoin, l'une de dépêcher le commissaire principal Bergé, chef de la section judiciaire, avec des pouvoirs et des instructions précises pour enquêter sur place ; l'autre, d'envoyer une commission d'enquête neutre composée du général de gendarmerie Tubert, de l'avocat Labattut et du Cadi Taleb Choïb. Celle-ci n'ira pas au-delà de Sétif et sera rappelée 48 heures plus tard.

Par ailleurs, il est évident que le général Duval, chef de la division territoriale, n'a pu engager toutes les troupes et toutes les armées sans le consentement formel - peut-être l'ordre - et l'appui logistique de l'Etat-major du 19^e corps d'armée placé sous le commandement par intérim du général Henri Martin. Pourquoi « peut-être » ? Tout simplement, parce que les archives militaires font encore défaut. Pendant tout ce temps, l'armée de terre ratisse, la marine canonne, l'aviation bombarde ; une unité est envoyée en renfort de la métropole par avion. Les ministres des différentes armes et celui de l'intérieur sont ainsi directement engagés, informés régulièrement et, partant, le gouvernement provisoire de la République française en entier.

(33) Commissaire principal Bergé, **Insurrection de Guelma**, op. cit.

La responsabilité du gouvernement français

Tout gouvernement est, par principe, responsable des actes de ses représentants ou de ses subordonnés. Or, en la circonstance, cette responsabilité est active dans la mesure où les différents ministres cités et le chef du gouvernement en personne ont pris des décisions, approuvé des mesures, donné des directives ou couvert ces actes par la suite. Dans aucun pays, même colonisé, il n'est possible à aucun responsable de quelque niveau que ce soit d'engager l'armée contre la population civile et surtout la marine et l'aviation, sans en référer à l'autorité politique centrale, en l'occurrence le gouvernement. En outre, le président de celui-ci a, dès le déclenchement, donné ses directives par le moyen notamment de ce télégramme lu le 11 Mai aux Délégations financières par le gouverneur général : « *Veillez prendre toutes mesures nécessaires pour réprimer les agissements anti-français d'une minorité d'agitateurs* ». (34) Pouvait-il être plus ferme, plus catégorique, plus tranchant ? Fallait-il expliciter davantage l'expression « *toutes les mesures nécessaires pour réprimer* » au gouverneur général Chataigneau qui - écrira plus tard le général De Gaulle - « *a étouffé en Algérie, un commencement d'insurrection survenu dans le Constantinois* » (35) Chataigneau, qui sera aussi accusé paradoxalement par les ultras d'être « *le fossoyeur de l'Algérie française* », a-t-il aussi rappelé de sa propre initiative la commission d'enquête qu'il avait lui-même désignée 48 heures auparavant, ou bien a-t-il reçu des instructions de plus haut ? Pourquoi le rapport préliminaire de cette commission a-t-il été mis au pilon au point que trois exemplaires seulement ont survécu ?

Pratiquement, seul le gouvernement - et non le gouverneur - est habilité pour nommer, ou mettre fin à la nomination des hauts fonctionnaires de L'Etat. Pourquoi dans ce cas dramatique, leur responsabilité personnelle étant établie par le « rapport Tubert » et celui du commissaire principal Bergé, les sous-préfets Achiary et Butterlin, le préfet Lestrade-Carbonnel et le général Duval ont-ils été maintenus sur place longtemps après ces massacres d'innocents ? Les journaux *liberté* du PCA et *Le courrier algérien*, notamment, ayant souvent accusé en détail, nommément, les responsables locaux de ces massacres, pourquoi l'appareil judiciaire n'a-t-il jamais ouvert d'enquête, alors que le tribunal de Constantine condamnait à tour de bras et qu'un autre tribunal, celui de Nuremberg, s'apprêtait à siéger pour d'autres victimes ?

Ce ne sont pas là des questions sans réponse ou sans explication. Elles éclairent la conception et la politique nationale et internationale du général De Gaulle au lendemain de la seconde guerre mondiale.

(34) **Dépêche Algérienne**, 12 Mai 1945. Voir aussi ce point **Débats**, N 56, p. 223.

(35) **Mémoires de guerre**, II, p. 223.

Géo-politique et géo-stratégie du général De Gaulle face au 8 Mai 1945 en Algérie

Le général De Gaulle, devenu homme politique, est sûrement un homme d'Etat qui a conscience au plus haut point de l'Etat. Un peuple, une nation sans Etat n'est rien à ses yeux. Il croit en avoir eu la preuve concrète durant l'occupation de la France et sous le régime de Vichy. Aussi, au lendemain de la libération, va-t-il parcourir toutes les provinces déjà libérées pour affirmer la présence de son Etat. Constatant alors toutes sortes de débordements de l'autorité : emprisonnements arbitraires, exécutions sommaires et autres actes extrêmes ou anarchiques, il laissera aux Commissaires de la République des directives, certes moins rigoureuses que celles qu'il a adressées au gouverneur général de l'Algérie, mais aussi fermes, pour rétablir l'ordre et l'autorité de l'Etat. Aussi, vu sous l'angle de sa conception de l'Etat, n'est-il pas étonnant qu'il ait maintenu en place les hauts fonctionnaires incriminés dans le Constantinois. Le contraire aurait à ses yeux dévalorisé le prestige de cet Etat français, déjà largement entamé durant la guerre aux yeux des indigènes.

L'Etat doit paraître; il ne peut reculer, ou se désavouer, en reconnaissant ou en ayant l'air de reconnaître les fautes et les erreurs, fussent-elles des crimes contre l'humanité, de ses représentants. *À contrario*, mais dans la même logique, il maintiendra à son poste le gouverneur général Yves Chateigneau, malgré la pression des colons et des ultras. Que faire alors, sinon, pour des raisons de politique intérieure et extérieure, couvrir d'une chape de plomb cette tragédie qui a fait des dizaines de milliers de victimes. Et puis, devant les dizaines de millions de victimes de la seconde guerre mondiale, que représentent celles-ci ? Cela peut paraître effarant, cynique, inhumain, mais n'a-t-il pas écrit : « *Le sentiment ne saurait compter en face de la raison d'Etat* ». (36) Et, dans ce cas, la raison d'Etat exigeait que l'affaire fût étouffée dans l'œuf. Il ne dira pas, il n'aura pas, même plus tard, un seul mot de compassion pour ces victimes innocentes. Pas plus de quelques lignes, dans ses mémoires, pour ces « événements » qu'il qualifie à dessein « *d'insurrection synchronisée avec les émeutes syriennes du mois de Mai* ». (37)

(36) Ibid, II, p. 320.

(37) Ibid, III, p. 223.

En fait, l'homme d'Etat a toujours eu une géo-stratégie, esquissée, développée, appliquée durant la guerre. Elle est d'autant plus valable pour la France d'après-guerre qui doit retrouver son rang et sa puissance. Or, celle-ci est conditionnée par le maintien intégral de l'Empire colonial; sa reconstruction l'exige. L'Empire était absolument nécessaire pour la libération de la France; Il l'est toujours dans le rapport de forces issu de la seconde guerre mondiale. La stratégie gaullienne n'a pas varié. Tous les partis sont unanimes à ce sujet. Le ministre de l'air dont l'aviation bombarde les environs de Guelma, de Kherrata n'est-il pas communiste ? Tous les partis sont représentés au sein de ce gouvernement, mais c'est De Gaulle qui oriente et impulse la politique dans ce sens, vers cet objectif stratégique qui était et qui est toujours le sien : « *Dès le 15 Juin, je fixe la composition de notre corps expéditionnaire* ». (38) La guerre de reconquête de l'Indochine qui manquait commence. Il en est de même en Syrie et au Liban où il refuse le transfert des troupes spéciales à ces Etats du Levant et donc l'indépendance, malgré les promesses formelles et réitérées.

Manifestement, à travers son entretien avec Churchill et Eden, il cherche à gagner du temps. (39) Réaliste, il a conscience de la faiblesse de la France dans le rapport de forces internationales et craint les convoitises étrangères, notamment anglaises, tant au Levant qu'en Algérie. Plusieurs documents secrets l'attestent. « *Dure est la loi des Etats* » pensera-t-il, sans illusion aucune. Ecarté de la conférence de Yalta, craignant celle de San Francisco qui se prépare et où il cherche aussi à gagner du temps pour renforcer ses positions, il veut à tout prix ôter à ses anciens alliés toute nouvelle occasion d'intervenir dans l'Empire colonial français dont l'Algérie constitue incontestablement la pierre angulaire. L'essentiel, aux yeux de l'homme d'Etat, est donc de mettre fin dans les meilleurs délais à cette révolte par tous les moyens, ce qui pourrait expliquer l'ampleur de la répression multiforme. Mais n'est-ce pas aussi l'occasion de rappeler aux indigènes de l'Empire que la France est redevenue un Etat fort et militairement puissant ?

(38) Ibid, p. 227.

(39) Entretien avec Churchill et Eden à Paris, le 11 Novembre 1944.

Il en donnera plus tard la raison qui est aussi une raison d'Etat : « *L'Amérique et la Russie avaient, sans doute, assez de forces pour qu'on dût les ménager. L'Angleterre, relativement intacte, gardait les moyens de manœuvre. Mais la France, que la guerre laissait terriblement ébranlée et qu'allaient assaillir en Algérie et en Asie toutes sortes de revendications, quelle audience trouverait-elle à l'occasion de ses difficultés ?* » (40) Il est clair alors que dans la pensée du général De Gaulle, la politique intérieure, celle de l'Empire colonial, et la politique internationale qui est un rapport de force convergent toutes vers le même objectif stratégique fixé dès le début de la guerre : redonner à la France sa place d'avant-guerre.

Donc malgré ces « difficultés » l'objectif demeure le même : conserver l'Empire colonial français dans son intégralité pour retrouver la puissance, le rang et le prestige.

En somme, De Gaulle est resté fidèle à sa conception initiale, logique avec lui-même et persévérant jusqu'au bout. mais, par rapport à la III^e République, il représente le changement dans la continuité. Ecoutons-le encore lors de sa conférence de presse du 25 Octobre 1944 :

« La politique française consiste à mener chacun de ces peuples à un développement qui lui permette de s'administrer et, plus tard, de se gouverner lui-même. Je ne parlerai pas d'une fédération française, cette politique s'applique à tous les territoires français ou associés à la France. » (41)

Pas maintenant mais... plus tard. Et c'est pourquoi, peut-être, dans l'imaginaire collectif, même des peuples colonisés, le prestigieux homme d'Etat français est resté celui du discours de Brazzaville et des espérances.

(40) Voir **Mémoires de guerre**, II, pp. 223 et sq.

(41) **Discours et Messages**, I, Paris, Plon, 1970, p. 464.